

Compte-rendu Comité Directeur

Bastia, 30 & 31 octobre 2005

Il est décidé :

QUESTIONS SPORTIVES

1. De modifier le système de cachets et de prix des championnats nationaux individuels, en mettant sur pied une clé de répartition plus transparente.
2. De donner à la Commission Jeunes un délai supplémentaire pour affiner le règlement du championnat de France des Jeunes, tout en permettant aux Ligues d'appliquer le nouveau règlement.
3. Dans les compétitions de lycée par équipe de 4, pas d'obligation d'avoir une féminine ; dans les compétitions de lycée par équipe de 8, obligation d'avoir au moins une féminine.
4. De qualifier d'office pour l'année suivante les équipes championnes de France scolaires.
5. De supprimer l'obligation faite à un joueur qui a terminé sa partie de quitter l'aire de jeu, pendant une compétition d'Interclubs.
6. D'organiser un match France-Chine du 4 au 10 septembre 2006, avec 6 hommes et 3 femmes dans chaque équipe.
7. De procéder immédiatement à un match de départage (parties rapides de 15'+10'') en cas d'égalité en finale de la Coupe de France.
8. Création de deux groupes de six dans le championnat de France féminin des clubs de Nationale 1, et autorisation de trois joueuses mutées par club pour la saison 2005/2006.
9. De ne qualifier pour l'Accession du championnat de France que des champions de ligue possédant un ELO d'au moins 1900.
10. De modifier l'article 1 du championnat de France des jeunes de la façon suivante : [...] peuvent participer les joueurs de nationalité française et les joueurs scolarisés en France. Les champions de France peuvent représenter la France sous réserve des règlements de la FIDE (notamment dans le cas où le champion de France est affilié à une autre fédération que la FFE).
11. D'encourager le président de la Commission Technique à poursuivre son étude sur les sélections nationales, qui permettra de combler un vide historique majeur.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Que la licence ne sera plus envoyée par le Secrétariat Fédéral tant que le paiement afférent ne sera pas effectif. Sur le site fédéral, tout club dont la demande de licence n'aura pas été suivie, dans les huit jours calendaires, de la réception du chèque correspondant, se verra interdire ce moyen de commande.
2. Que la Commission de Conciliation du CNOSF sera consultée sur la validité et la cohérence des nouveaux textes en préparation, ainsi que sur le fonctionnement des Commissions depuis deux ans. Le Secrétaire Général est investi de la mission de préparer cette consultation, dont les modalités pourront être validées par le Bureau Fédéral.

3. Que la prochaine Assemblée Générale de la FFE aura lieu à Paris le 21 janvier 2006 en un lieu qui sera connu prochainement. La remise des « Trophées FFE » sera effectuée à cette occasion. Les débats devraient commencer à 14 heures et se terminer à 20 h 30. Ils seront suivis d'un buffet offert à tous les délégués.
4. Que le prochain Comité Directeur se tiendra le 22 janvier 2005 à Paris.
5. De laisser encore quelques semaines au Bureau Fédéral pour finaliser le choix de la ville qui organisera les championnats de France 2006. 7 candidatures sont en cours d'étude.
6. De rebaptiser la Coupe de la Fédération "Coupe Jean-Claude Loubatière".
7. De proposer un contrat à chaque membre du groupe France, avec une charte des droits et des devoirs du joueur de haut niveau.
8. De reconduire Christine Flear aux postes de chef de délégation et de capitaine des équipes féminines, et Arnaud Hauchard à celui d'entraîneur de cette même équipe.
9. De nommer Pavel Tregubov sélectionneur-capitaine de l'équipe de France masculine, à la place de Mikhail Gurevitch, démissionnaire.
10. D'approuver la mise en place d'une formation continue obligatoire pour les arbitres, les modalités restant à définir.
11. Qu'un médecin, qui sera désigné par Thierry Barbier, accompagnera la délégation française aux prochaines Olympiades de Turin.
12. De donner un avis favorable à l'implantation du siège administratif et à la création du Centre Technique National de la FFE sur un site dédié à Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'horizon début 2007.
13. De charger Léo Battesti de présenter une liste pour les élections FIDE de Turin, début juin 2006.
14. De procéder à un vote en Assemblée Générale Ordinaire (janvier 2006) pour la modification des statuts et du règlement disciplinaire. Et à titre exceptionnel, de suspendre jusqu'à l'AG du 21 janvier 2006 tout traitement de plainte ou recours, afin que les nouveaux textes soumis au vote permettent un fonctionnement serein de la filière disciplinaire.
15. D'acter la création de la DNCG (Direction Nationale de Contrôle de Gestion), qui aura pour but de procéder au contrôle juridique et financier des clubs affiliés, et de s'assurer qu'ils répondent aux conditions fixées par les règlements de la FFE et de la FIDE pour prendre part aux compétitions fédérales et internationales. Cette direction indépendante aura la possibilité de sanctionner sportivement ou administrativement tout club défaillant.
16. D'approuver le principe de la création d'une clé USB aux couleurs de la FFE, commercialisée par la boutique fédérale.